



MAIRIE  
LAGARDE PAREOL

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2019

Sous la présidence de Fabrice LEAUNE, Maire.

Étaient présents : Jean-Marc PRADINAS, Michel GOUMARRE, Mireille MERCIER,  
Hugues MILLE, Valérie ESTEVE, Sophie PROPHETE,

Absents excusés : GOMEZ Michel, GRACIA Eric, GRAS Martine

.....  
**Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal par 2 délibérations supplémentaires :**

### **1/ Délibération : Création Pare-feu avec Déclaration d'Utilité Publique**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le besoin prégnant du territoire communal et de ses habitants en ce qui concerne les besoins en habitat.

Le secteur identifié est situé Quartier des Planes, du Jas de Brunet et du Ravin des volonges au Jas de Brunet d'une surface d'environ 25ha.

Les caractéristiques de ce secteur quant à sa compatibilité avec une urbanisation ont été amplement exposés à l'enquête publique de la carte.

Ce projet s'intègre dans une dynamique plus vaste portée par la collectivité, à savoir la création d'un pare feu sur une surface d'environ 25 ha visant à protéger toutes les habitations situées dans le Massif d'Uchaux, classé en zone d'aléa fort du PPRI.

M. le maire rappelle à ce titre que, par délibération du 07/07/2008, le conseil municipal avait acté la nécessité de réaliser un pare feu pour urbaniser un secteur du territoire.

Enfin, M. le Maire tient à préciser que le projet de réaliser le pare feu aboutit à créer de la surface agricole, compensation de l'ouverture d'un secteur voué à être urbanisé.

M. le maire tient enfin à relever que la dynamique susvisée répond à aux dispositions de l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme.

M. le Maire demande donc à son conseil d'approuver la nécessité de mettre en œuvre cette procédure de déclaration d'utilité publique.

*Approuvée à l'unanimité.*

### **2/ Délibération : Réalisation d'un diagnostic agricole et d'accompagnement technique à la mise en œuvre d'une ZAP (Zone Agricole Potégée) sur la commune – demandes de subventions**

Monsieur Le maire explique à l'assemblée qu'il conviendrait de lancer une étude de mise en place d'une zone agricole protégée en parallèle avec la carte communale en vigueur pour

mettre en avant tout l'intérêt de la préservation du patrimoine viticole en exploitation agricole sur la commune.

Le coût total de l'opération réalisée par le Bureau d'études « Terres et Territoires » relatif à la mise en œuvre de la ZAP s'élève à 12 000 € HT ;

Cette analyse se décompose en trois étapes :

Etape 1 : Analyse actualisée et partagée du contexte agricole communal en 2019 et en particulier du ou des secteur(s) pressenti(s) pour accueillir un périmètre de ZAP

Etape 2 : Précisions, choix et justifications apportées du périmètre défini pour la ZAP

Etape 3 : Accompagnement final à la mise en œuvre de la ZAP

Monsieur le Maire indique que la commune est susceptible de percevoir 80% de subvention, réparti ainsi : 40% de la part du Conseil Régional PACA, et 40% de la part du Département de Vaucluse, à savoir :

- Conseil Départemental de Vaucluse : 12 000 € x 40% soit 4 800 €
- Conseil Régional PACA : 12 000 € x 40% soit 4 800 €

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

*Approuvée à l'unanimité.*

### **3/ Délibération : Annule et remplace la délibération N°8 / Demande de subvention DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur Le maire expose à l'assemblée que la Préfecture peut attribuer une subvention au titre de la DETR pour les projets d'investissement à hauteur de 35 %.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer celle-ci à la création d'un plateau sportif.

En effet, la commune possède actuellement un emplacement désigné comme « stade » plus une aire de jeux pour les enfants.

Ce terrain serait donc réaménager de manière à couper le stade en deux avec un cours de tennis, un skate-park, un terrain multi-sports

Monsieur le Maire poursuit en proposant un devis pour la réalisation de ces travaux pour un montant total HT de 199 300 € et propose le plan de financement suivant :

Travaux d'équipements : 199 300 €HT

DETR 2019 : 69 755 €

Autofinancement de la commune : 129 545 €

Total ressources prévisionnelles : 199 300 €

*Approuvée à l'unanimité.*